

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES**

Séance du 7 avril 2017

L'An Deux Mil dix sept, le 7 avril, à 20 h 30

Régulièrement convoqué, le conseil municipal de la commune de Druyes les Belles Fontaines s'est réuni sous la présidence de Jean-Michel Rigault, maire.

Les conseillers municipaux présents sont : Jean-Bernard Guibert, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, Daniel Patureau, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire, Jean-Jacques Nerdenne, Danielle Gerville – Reache, Baptiste Gauthier, Michel Adam, Nicolas Dupré, Mélanie Garcia, Arnaud Bigé, Guillaume Van de Cappelle

Secrétaire de séance : Jean-Jacques Nerdenne

En ouverture de séance, le maire demande l'ajout de trois points à l'ordre du jour : acquisition d'un broyeur, nomination au CCAS, évacuation eaux pluviales route de la ville

**I - Lecture du compte rendu de la séance du 3 mars 2017** : accepté les conseillers le signent.

### **II – Compte administratif et de gestion 2016 - affectation du résultat**

Après discussion entre les conseillers et les explications données par le maire, les conseillers approuvent le compte 2016 et l'affectation du résultat à l'unanimité des présents

### **III – Vote des 3 taxes locales**

Avant de passer au vote des 3 taxes locales, le maire apporte des précisions concernant le lissage des taux avec la fusion des communautés de communes et des compensations financières qui seront consenties aux communes. Ces compensations sont le fruit d'une baisse significative de la taxe d'habitation communale et du foncier non bâti, afin que les ménages ne soient pas ou peu impactés par l'ensemble des taxes (communales et communautaires), hors départementales.

Le montant des compensations de la communauté des communes est de 50 714 €.

Les taux retenus sont ceux proposés par la commission finances de la Communauté des Communes de Puisaye-Forterre. Pour la quatrième année consécutive les élus municipaux n'ont pas souhaité augmenter les impôts. Il est important de préciser que s'il y a augmentation de la fiscalité, cela résultera uniquement de la variation des taux décidés par l'Etat, le Département et la Communauté des Communes de Puisaye-Forterre

Les conseillers municipaux, à l'unanimité des présents, votent les taux des 3 taxes locales :

- Taxe d'habitation : 6,23 % (14,6 % en 2016)
- Taxe foncier bâti : 16,07 % (15,56 % en 2016)
- Taxe foncier non bâti : 31,06 % (31,97 % en 2016)

### **IV – Redevance d'occupation du domaine public**

Enedis (ex ERDF) versera 200 € à la commune ; France Télécom, 440,39 €

### **V – ONF**

L'agent ONF présente aux conseillers les détails des travaux à réaliser sur les parcelles 31, 21.3 et 22.3 pour un montant de 1 043.47 € TTC. Le conseil municipal accepte ce devis.

### **VI – Budget 2017 et subvention associations, investissements**

Après avoir été étudié en commission finances, le budget n'a fait l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Fonctionnement : Dépenses et Recettes 326 835 € - Investissement : Dépenses et Recettes 1 114 636 €.

Aucune association drogienne n'a fait de demande de subvention pour l'instant

### **VII – Domanys**

Le conseil, à l'unanimité des présents moins une abstention, donne son accord pour l'achat du logement appartenant à Domanys, situé 18 rue Gambetta, pour un prix de 3500 €. La maison sera rasée pour en faire une station d'accueil pour les campings cars. Les travaux sont prévus pour 2018 afin d'obtenir des subventions à hauteur de 80 % du coût des travaux

### **VIII - Guinguette**

L'ouverture est prévue pour le 15 avril ; à cette date, les boissons alcoolisées autorisées par la licence III ne pourront être servies qu'aux clients déjeunant. A partir du 1<sup>er</sup> mai, le bar pourra servir ces boissons. La convention a été signée avec Melle Ophélie Robert. Le conseil décide de faire un cadeau de bienvenue à celle-ci en lui offrant la gratuité pour le mois d'avril. Les loyers ne seront donc perçus qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai.

### **IX - Acquisition d'un broyeur**

Le conseil décide de reporter cette acquisition à une réunion ultérieure, le temps de voir les compétences du nouvel employé municipal

### **X - Nomination au CCAS**

Les élus qui siègent au C. C. A. CS sont Mélanie Garcia, Danielle Gerville-Reache et Jean-Jacques Nerdenne

### **XI - Ecoulement des eaux pluviales sur la voie publique**

Avant d'entreprendre des travaux, le conseil décide de demander plusieurs devis afin de comparer les tarifs

### **XII - Affaires diverses**

- a) Le nouvel employé municipal est embauché pour 3 ans en contrat d'avenir à compter du 10 avril, pour 35 heures par semaine, payées au smic. Cet emploi est financé à 75 %
- b) Anne Romer Guéret, de l'association l'Ame et la Corde, organise plusieurs concerts cet été, et demande le prêt de matériel (tables, chaises...). Sa demande est acceptée.
- c) La subvention demandée par l'association française des sclérosés en plaques est refusée
- d) Les travaux de construction des nouvelles toilettes du terrain des sources devraient être achevés pour le 15 avril
- e) L'acquisition de cygnes est à l'étude
- f) Après discussion, il est décidé de ne pas créer de page Facebook de la commune pour l'instant
- g) Le club « Randonnée de la Licorne » souhaite venir à Druyes avec 80 véhicules (motos, quads) pour sa randonnée annuelle, début septembre. La mairie attend des précisions
- h) Conseils d'écoles et SYVOSC : les délégués, Mélanie Garcia, Baptiste Gauthier et Guillaume Van de Cappelle rapportent chacun sur les différents conseils d'écoles et SYVOSC qui ont eu lieu à Andryes et Courson. Mélanie Garcia et Guillaume Van de Cappelle souhaitent intervertir leur délégation de suppléant au SYVOSC et Transports des Collège et Lycée de Toucy. Le conseil municipal à l'unanimité accepte et charge le maire d'en informer les deux syndicats.
- i) Daniel Patureau rend compte de l'assemblée générale du Syndicat des Transports des Collège et Lycée de Toucy. De plus en plus de communes le quittent, ce qui pourrait à l'avenir faire augmenter le coût de la participation.
- j) Jean-Bernard Guibert et Daniel Patureau ont assisté à l'assemblée du Syndicat Intercommunal des Transports Funéraires. Les tarifs restent identiques sauf pour les sorties extérieures.
- k) Une réunion publique aura lieu le 4 mai 2017

Prochain conseil : le 6 mai à 20 h 30